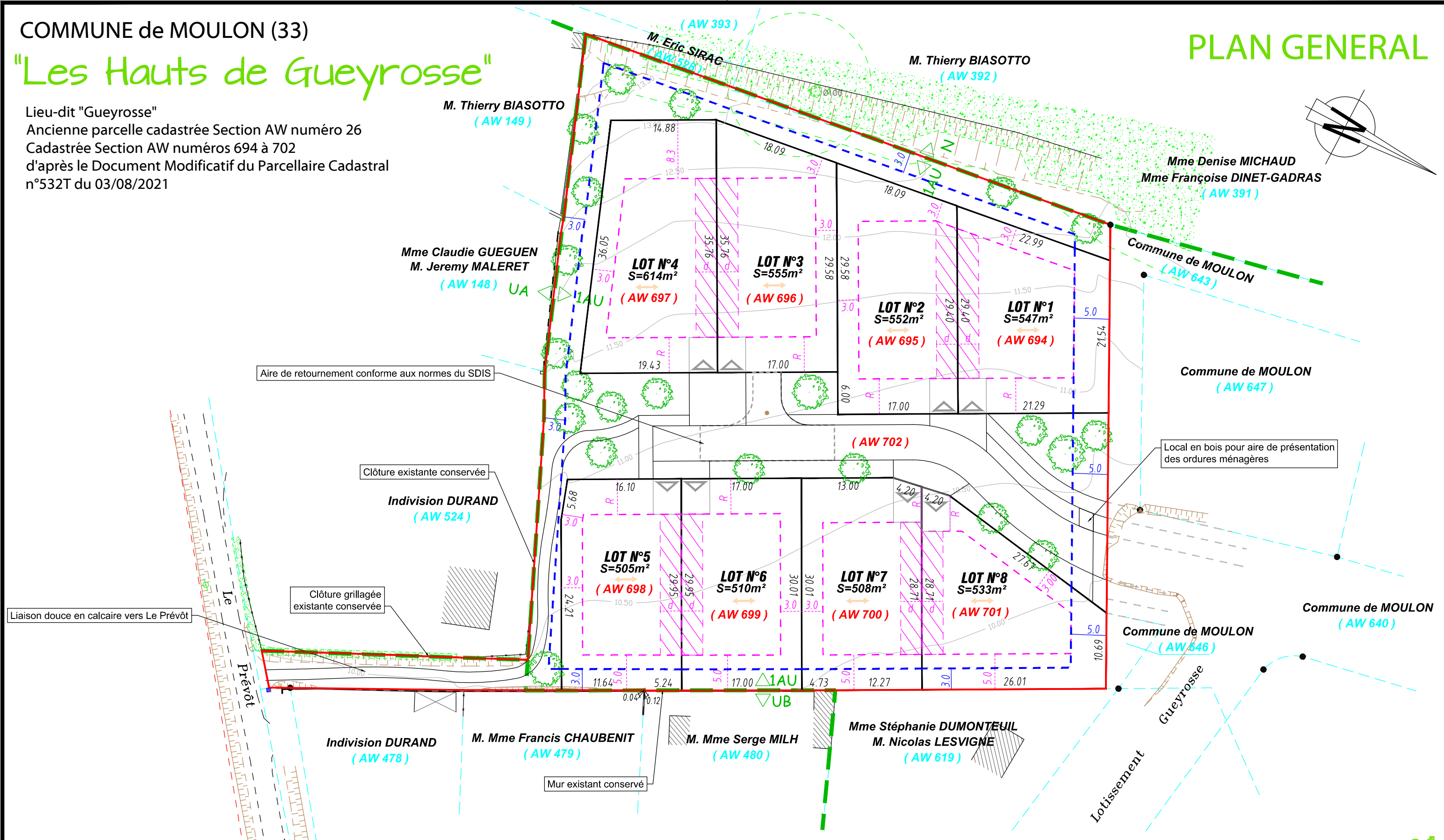
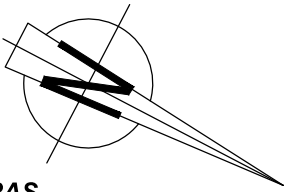


"Les Hauts de Gueyrosse"

Lieu-dit "Gueyrosse"
 Ancienne parcelle cadastrée Section AW numéro 26
 Cadastree Section AW numéros 694 à 702
 d'après le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral
 n°532T du 03/08/2021

PLAN GENERAL



Nota :
 Plan dressé après bornage périmétrique contradictoire et avant bornage divisoire des lots.
 Nivellement rattaché au N.G.F.

LEGENDE

- Périètre de l'opération.
- Borne O.G.E. plastique existante.
- Référence cadastrale après document d'arpentage (sous réserve de sa publication aux hypothèques.)
- Position des accès aux lots.
1 place de stationnement non couverte obligatoire.
- Borne amovible à clé à poser (Usage Pompiers).
- Arbre de Haute-Tige à planter par l'aménageur.
- Limite de zone PLU.
- Zone Aedificandi définie à l'échelle globale de l'opération au titre de l'article R151-21 du code de l'urbanisme.
- Zone Aedificandi des constructions y compris annexes et piscines.
- Recul des constructions annexes R≥5m.
Cas des piscines : Implantation à l'arrière de la construction principale.
- Zone aedificandi des constructions et annexes implantées en limites séparatives où d=0m ou d ≥ 3m. Hauteur totale des constructions et annexes sur limite ≤ 3.50m.
- Sens de faitage principal imposé de la construction principale.